



TARIFS DES HONORAIRES ET PRESTATIONS AU 01.07.2017

LOCATIONS VIDES

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE ET DU BAILLEUR

- 1) Visite des lieux, constitution de dossier,
rédaction des baux 7,00 € le m² T.T.C (Plafonné à 10 €/m²
en zone tendue)
- 2) Frais d'établissement d'état des lieux 3,00 € le m² T.T.C

HONORAIRES A LA CHARGE DU DU BAILLEUR

- Entremise et négociation 10,00 € T.T.C
- Honoraires de renouvellement 152,00 € T.T.C

HONORAIRES DE GESTION

- Montant des loyers et des charges
encaissés pour le compte du propriétaire
- Règlement trimestriel 8,40 % T.T.C
- Règlement mensuel 10,80 % T.T.C
- GARANTIE PAIEMENT DES LOYERS 2,82 % sur le montant de la quittance

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

- Rédaction des baux 10 % SUR LE LOYER ANNUEL
- Rédaction des avenants et renouvellements 371,00 € F.T.C

HONORAIRES CONSEILS ET VACATIONS

- Visite à la clientèle 77,00 € / l'heure
- Consultation à l'agence sur R.D.V 39,00 € / l'heure
- Avis de valeur 115,00 € / l'heure
- Estimation valeur locative 90,00 € T.T.C

TRANSACTIONS IMMOBILIERES ET COMMERCIALES

- Vente appartements et maisons 5 % T.T.C
- Vente garage, terrains, murs commerciaux 9 % T.T.C

Notre agence étant membre de GIE PRIMMO, le montant des honoraires des biens proposés
À la vente en Inter-agence
Correspond au montant des honoraires appliqués par le Cabinet ayant pris le mandat de vente.

